

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LE FAOUET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2017

Référence
2017_0047

Objet de la délibération

Service public
d'assainissement collectif -
rapport annuel sur le prix et la
qualité du service - année
2016.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	20

Date de la convocation
11/09/2017

Date d'affichage
11/09/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
Le : 29/09/2017

Et

Publication ou notification du :
30/09/2017

L' an 2017 et le 28 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LE CORRE André, Maire

Présents : LE CORRE André, Maire, HEMERY Jeannine, JANNO-CLEMENT Marie-Sophie, LE GUYADER Nathalie, LE MESTE Eliane, LENA Yvette, LESSART-SOLLIEC Françoise, LIMBOUR-BOZEC Patricia, GAUDART Joël, GERBET Patrick, LAZENNEC Gilles, LE NY Thierry, LOYER PHILIPPE, MENARD François, MORIN Claude, POULIQUEN Pierre, SYLVESTRE Jean-Paul

Excusé(s) ayant donné procuration : LE LAY Béatrice à LENA Yvette
PLAZA Stéphanie à LAZENNEC Gilles
JANNO Patrick à JANNO-CLEMENT Marie-Sophie
LE GOFF Michel à LE CORRE André
MAHOT Jean-François à SYLVESTRE Jean-Paul

Absents: LOYER Philippe, JAMBOU Aurélie, CULOTO Elisabeth

A été nommé secrétaire : POULIQUEN Pierre

Objet : Service public d'assainissement collectif - rapport annuel sur le prix et la qualité du service - année 2016.

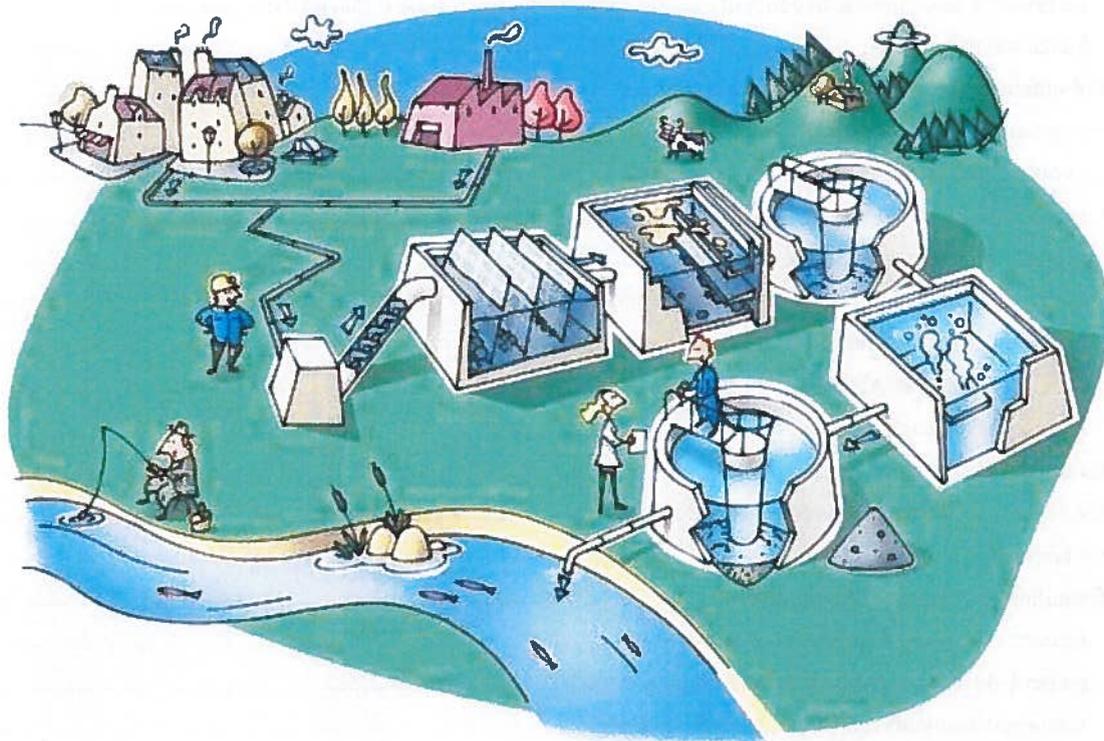
En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/09/2017
Le Maire
André LE CORRE





RAPPORT ANNUEL
sur le PRIX et la QUALITE
du service public de l'assainissement
EXERCICE 2016

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	3
A. Les caractéristiques générales du service	3
B. Le mode de gestion du service.	5
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2016.	5
B. La station d'épuration	5
B.1. Présentation générale	5
B.2. Synoptique du fonctionnement de la station	6
B.3. Le volume des effluents traités	8
B.4. Les rendements épuratoires de la station	8
B.5. La production des boues et leur devenir	9
C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.	10
D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.	10
3. LES INDICATEURS FINANCIERS.	10
A. Le prix de l'assainissement.	10
A.1. La tarification	10
A.2. Évolution du tarif de l'assainissement	11
A.3. La facture d'un usager de 120 m3	11
A.4. Évolution de la recette d'exploitation	11
B. Les autres recettes d'exploitation du service.	12
C. La dette du service public d'assainissement collectif.	12
D. Les amortissements réalisés au cours de l'année	12
E. Les dépenses de travaux réalisées en 2016	12
CONCLUSION	13

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

A. Les caractéristiques générales du service.

✓ Le territoire

L'activité de collecte et de traitement des eaux usées concerne le centre-bourg de Le Faouët.

✓ La population raccordée au réseau d'assainissement collectif en 2016

Le service comporte 1 072 abonnés dont 4 abonnés consommant plus de 6 000 m³ par an (CADF, SA MONTFORT, l'hôpital et le centre aquatique). Selon le dernier recensement (population légale au 1^{er} janvier 2013 actualisée au 1^{er} janvier 2016), le territoire du Faouët contient 2 898 habitants pour 1 470 logements occupés soit une moyenne de 1,97 habitants par logement. Nous pouvons estimer de manière approximative que la charge de pollution domestique raccordée à la station d'épuration est actuellement de **2 106 équivalents-habitants**.

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'abonnés	1 090	1 070	1 061	1072
Nombre d'habitants raccordés estimé	2 139	2 100	2 082	2 104
Volumes facturés (m ³ – consommations < 6 000 m ³)	66 543	65 138	63 052	64 637
Volume produit par personne (m ³)	31.11	31.02	30.28	30.72
Volumes facturés (m ³ – consommations > 6 000 m ³)	103 137	109 808	86 941	87 301

Il est précisé que la CADF dispose d'un puits. Ainsi, la station reçoit plus de volumes d'eaux usées que d'eaux potables facturées.

Gros consommateurs	2014	2015	2016
CADF volume AEP	89 408	51 330	53 621
CADF volume total	201 377	199 842	217 464
SA MONTFORT	14 067	15 867	15 074
HOPITAL	6 333	8 698	8 933
CENTRE AQUATIQUE		11 046	9 673

La CADF a l'autorisation de rejeter à la station d'épuration 1 300 m³ par jour, 1 200 kg de DBO₅ par jour (soit l'équivalent de 20 000 équivalents habitants), 784 kg de MES par jour et 208 kg de NTK par jour. Ainsi, pour une consommation annuelle de 217 464 m³, cela fait un débit moyen de 870 m³ par jour (usine fermée les week-ends).

✓ Le réseau d'assainissement collectif

23,4 km de canalisations gravitaires et 3,5 km de conduites de refoulement.

Les ouvrages existants sur le réseau sont les suivants :

OUVRAGES	NOMBRE
Dessableurs	0
Déversoirs d'orage	0
Postes de relèvement	12
Regards EU séparatif	Non renseigné

NOM du poste et type des pompes installées	Capacité de refoulement théorique	Capacité de refoulement contrôlée
STANG VRAZ FLYGT CP 3127 SH	Q= 9 l/s P1 :33 m3/h P2 : 33 m3/h	P1 : 10l/s = 36 m3/h P2 : 3l/s = 10.8 m3/h
Parc Charles FLYGT DP 3152HT 281 vortex	Q=11.20 l/s P1= 40 m3/h P2 :40 m3/h	P1 : 9.6 l/s = 34.56 m3/h P2 : 9.6 l/s= 34.56 m3/h
Hôpital (rue des bergères) KSB KRTF 80 315/122UG160 vortex	Q : 12.40 l/s P1 :44 m3/h P2 :44 m3/h	P1 :2.78 l/s = 10.00 m3/h P2 : 2.45 l/s = 8.82 m3/h
Impasse de la sapinière (cité LE ROUX) MENGIN PS 65 195/190/180/4P	Q : 5 l/s P1 : 18 m3/h P2 :18 m3/h	P1 :4.40 l/s = 15.84 m3/h P2 : 2.86 l/s = 10.30 m3/h
Route de ste barbe (Kerroc'h) MENGIN PS 40/70 2P	Q : 3.41 l/s P1 : 7.2 m3/h P2 : 7.2 m3/h	P1 : 2.69 l/s = 9.68 m3/h P2 : 2.15 l/s = 7.74 m3/h
Kernot Nord	Q : 2 l/s P1 :12.3 m3/h P2 : 12.3 m3/h	
Kernot Sud FLYGT CP 3057 ;181 ;HT.53 262.003160	Q:5.5 l/s P1: 20 m3/h P2: 20 m3/h	P1: 8.12l/s = 29.23 m3/h P2: 7.08 l/s 25.50 m3/h
Coat pales FLYGT MP 3012 HT 262 Roue Grinder dilacératrice	Q : 1.5 l/s P1 : 5.13 m3/h P2 :5.13 m3/h	P1 : 4.40 l/s = 21.6 m3/h P2 : 6.33 l/s = 22.7 m3/h
Chemin de Ste Barbe FLYGT MP 3127 HT 252	4.7 l/s P1 : 17 m3/h P2 : 17m3/h	P1 : 4.57 l/s = 16.43 m3/h P2 : 5.82 l/s = 18.81 m3/h
Les Ursulines FLYGT MP 3085 18SH 53 25500 2456	Q : 5.90 l/s P1 : 21 m3/h P2 : 21 m3/h	P1 : 1.639 l/s = 5.9 m3/h P2 : 1.8443 l/s = 6.63 m3/h
Rue du Midi FLYGT DP 3057 MT 252 vortex	Q : 2.60 l/s P1 : 9 m3/h P2 : 9 m3/h	P1 : 2.85 l/s = 10.26 m3/h P2 : 2.66 l/s = 9.57 m3/h
Route de Pont Priant FLYGT DP 3068 180 HT 5322000173 vortex	Q : 3.60 l/s P1 : 12 m3/h P2 : 12 m3/h	P1 : 6.46 l/s = 23.26 m3/h P2 : 6.25 l/s = 22.50 m3/h

✓ La station d'épuration

La capacité de traitement de la station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les eaux usées si elle ne recevait que des effluents domestiques.

La station d'épuration du Fauët a une capacité théorique de traitement de 23 500 équivalents-habitants :
Capacité nominale organique de 1 410 kg de DBO₅/j
Capacité hydraulique nominale de 1 659 m³/j

La station d'épuration est alimentée, d'une part, par une canalisation provenant de la ZI de Pont Min (effluents essentiellement industriels) et, d'autre part, par une canalisation provenant du centre-ville (effluents domestiques).

Le traitement de l'eau se fait de la façon suivante :

- Prétraitement (dégrillage, dégraissage et dessablage) ;
- Traitement biologique (zone d'anoxie et bassin d'aération à boues activées) ;
- Clarification (clarificateur) :

- L'extraction et stockage des boues (trois silos de stockage des boues pour une capacité totale de 380 m³) ;
- Rejet des eaux vers trois lagunes ;
- Rejets des eaux vers la rivière Ellé.

La mairie, en collaboration avec la société AMP de Chaulnes, porte un projet de compostage des boues de la station. Le procédé de compostage des boues consiste à additionner un mélange de paille, d'herbe et d'argile (1 à 2 %) aux boues. Un accord de principe a été donné par les services préfectoraux. Le bureau d'études retenu pour réaliser le diagnostic de la station d'épuration devra accompagner la mairie pour réaliser la déclaration de ce procédé auprès du préfet du Morbihan (déclaration d'une installation classée pour la protection de l'environnement). L'autorisation ou non du Préfet aura donc un impact sur le dimensionnement des ouvrages de stockage des boues.

Annuellement, la station produit environ 3 000 m³ de boues (90 tonnes de matières sèches). Ces boues sont valorisées en agriculture.

B. Le mode de gestion du service.

L'exploitation du service est gérée en régie.

La SAUR assure la facturation, le recouvrement et le reversement à la mairie de la redevance d'assainissement collectif.

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2016.

La collectivité a réalisé en 2016 :

- Le changement d'une pompe de relevage (penfeld) ;
- Le changement de 3 pompes à la station (1 en entrée et les 2 de recirculation).

B. La station d'épuration.

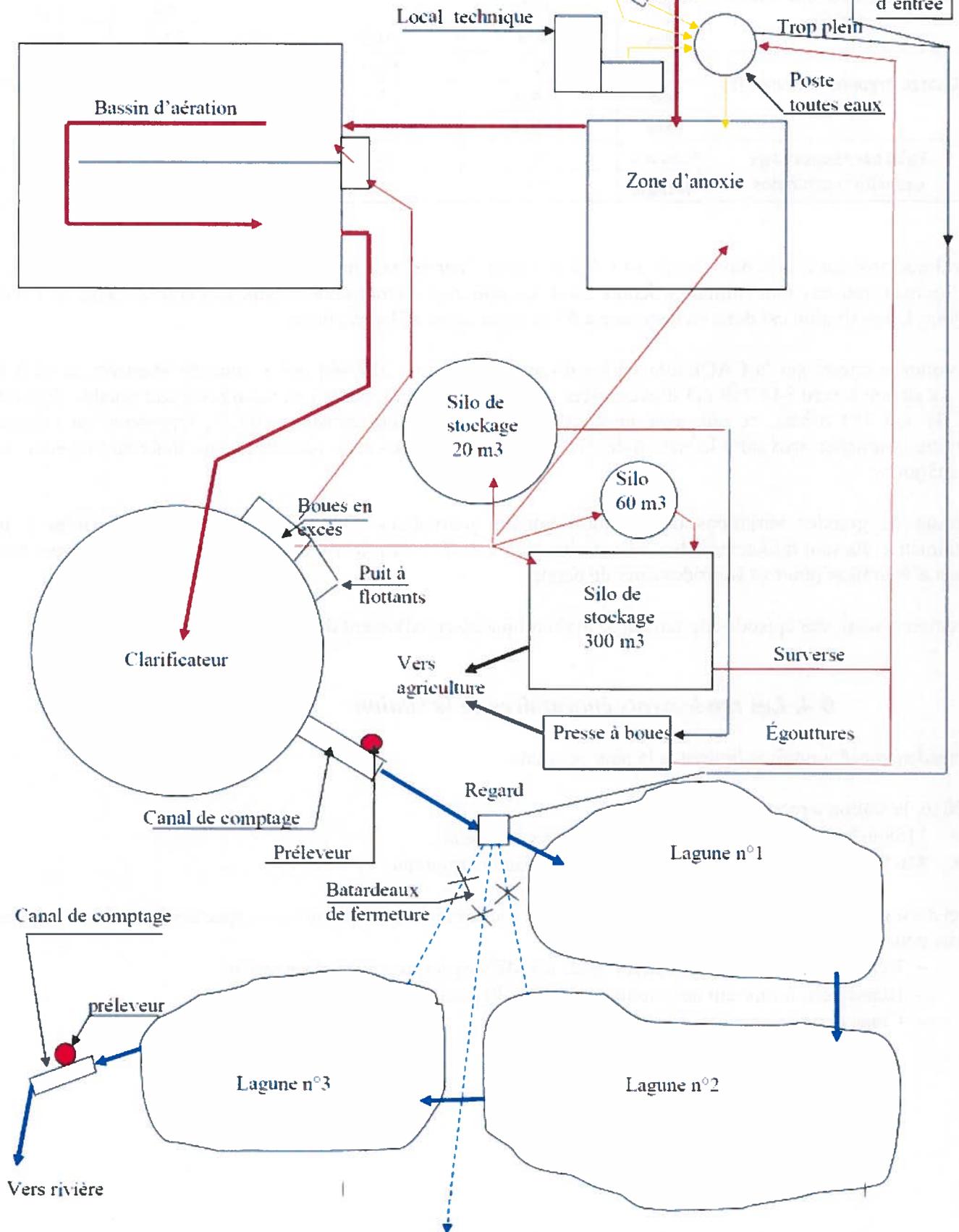
B.1. Présentation générale.

FILIERE D'EPURATION		BOUES ACTIVEES	
CONSTRUCTEUR			
ANNEE DE MISE EN SERVICE		09/06/1981	
LIEU D'IMPLANTATION		Stéroulin	
DONNEES CONSTRUCTEURS	CAPACITE NOMINALE	23 500	éq. hab.
	DEBIT	1 659	m ³ / j
	DBO ₅	1 410	kg / j
NORMES DE REJET		Arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 (ICPE)	
MILIEU RECEPTEUR		Ellé	
DEGRILLEUR		Manuel	
DEGRAISSEUR DESSABLEUR AERE		49 m ³	
BASSIN D'ANOXIE		460 m ³	
BASSIN D'AERATION		4 245 m ³ 6 turbines de 24 kW	
DECANTATEUR SECONDAIRE		1 157 m ³ 2 pompes de recirculation de 110 m ³ /h 1 pompe d'extraction de 45m ³ /h	
LAGUNES DE FINITION		4 450 m ³	
EPAISSISSEURS		300 m ³ et 60 m ³	
EPAISSISSEUR HERSE		40 m ³	
DESHYDRATATION MECANIQUE		Press Deg 2m type 762	
DESTINATION DES BOUES		EPANDAGE AGRICOLE	
PLAN D'EPANDAGE EXISTANT		OUI	
SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES		ABER ENVIRONNEMENT	

B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.

Synoptique du fonctionnement De la station d'épuration Du FAOUËT

Envoyé en préfecture le 29/09/2017
 Reçu en préfecture le 29/09/2017
 Affiché le url
 ID = 056-216600578-20170929-2017_0047-DEBai



B.3. Le volume des effluents traités

		2012	2013	2014	2015	2016
Charge hydraulique entrée (m ³ /j)	Moy	942	926	Non renseigné	1000	1116
	Min	277	7		95	915
	Max	1979	3033		2972	2037
Charge organique entrée (kg DBO ₅ /j)	Moy	522,7	320,8		258	315,5
	Min	194,9	23,5		78,7	165,9
	Max	1530,2	944		551,5	792,1
Taux par rapport aux capacités nominales	% hydro	57	56	60	70	
	% orga	37	23	18	22	

Le volume arrivant à la station est de 344 719 m³ pour l'année, soit un débit entrant moyen de 944 m³/jour. Les volumes entrants sont similaires depuis 2012. La station est dimensionnée pour recevoir un débit de 1 659 m³/jour. L'installation est donc en moyenne à 57 % de sa capacité hydraulique.

Les volumes rejetés par la CADF à la station d'épuration sont de 217 464 m³ et ceux de Montfort de 15 074 m³. La station a reçu 344 719 m³ d'eaux usées soit environ 944 m³/jour. Les volumes d'eau potable facturés sont de 315 781 m³/an, ce qui, avec un coefficient de restitution réaliste de 90 %, représente un volume théorique journalier arrivant à la station de 778 m³. Le volume des eaux parasites serait donc en moyenne de 166 m³/jour.

Il existe de grandes variations de volumes entrants journaliers. Ces volumes sont peu sensibles à la pluviométrie. Ils sont directement liés à l'activité de la CADF. Ainsi, le volume des eaux parasites arrivant à la station d'épuration pourrait venir des eaux de nappe.

La station connaît des épisodes de surcharge hydraulique essentiellement dues aux rejets de la CADF.

B.4. Les rendements épuratoires de la station

Les rendements épuratoires figurent à la page suivante.

En 2016, la station a reçu en moyenne :

- 1168 m³ par jour soit 70 % de sa capacité hydraulique ;
- 316 kg de DBO₅ par jour soit 19 % de sa capacité organique.

Le rejet est de qualité moyenne. Les concentrations et les rendements épuratoires respectent les valeurs exigées hormis pour les paramètres suivants :

- Rendement minimum non atteint pour les MES en février, avril et septembre
- Rendement minimum non atteint en NGL et Pt pour la moyenne annuelle
- Concentration annuelle dépassée en NGL

Envoyé en préfecture le 29/09/2017

Reçu en préfecture le 29/09/2017

Affiché le

NGL

	débit		Ch. hyd.			MES			DCO			DBO5			Ch. org.		NK			NGL		
	m3/j	%	ent.	sortie	rend	ent.	sortie	rend	ent.	sortie	rend	%	ent.	sortie	rend	ent.	sortie	rend	ent.	sortie	rend	
			kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L
janvier	2037	123	204,5	2,0	98	871,0	16,1	95	169,0	3,0	96	12	77,7	2,8	92	77,7	17,6	46	30,1	0,7	90	
février	1594	96	57,3	3,0	91	413,2	15,0	94	165,9	3,0	97	12	63,3	1,7	96	63,3	12,5	68	2,4	0,6	50	
mars	1227	74	154,2	2,0	98	565,7	21,8	95	289,6	3,0	99	21	84,4	3,7	93	84,4	22,3	65	4,4	0,5	75	
avril	1159	70	85,0	4,0	94	428,2	23,2	93	216,0	3,0	98	15	75,6	5,6	84	75,6	25,4	45	3,5	1,1	57	
mai	1262	76	174,4	3,1	98	577,0	28,6	95	397,2	3,0	99	28	87,4	6,4	74	87,4	24,6	33	4,6	1,0	65	
juin	1030	62	200,6	6,7	96	628,6	21,7	95	266,9	3,0	99	19	81,2	10,2	65	81,2	30,3	23	5,7	0,9	78	
juillet	983	59	183,6	3,5	98	413,8	44,2	94	273,0	5,8	99	19	66,3	25,2	75	66,3	39,0	50	4,3	3,7	72	
août	958	58	317,4	4,0	99	842,9	35,6	97	303,6	3,2	99	22	69,7	12,1	88	69,7	28,6	69	3,9	1,6	84	
septembre	923	56	59,7	9,0	89	417,9	15,6	97	201,9	3,0	99	14	62,3	3,1	97	62,3	12,3	89	3,2	0,7	92	
octobre	919	55	145,7	3,5	98	497,2	18,7	96	395,9	3,0	99	28	84,2	2,3	98	84,2	13,3	85	4,5	0,3	94	
novembre	1010	61	416,2	4,1	99	1302,0	18,3	98	792,0	3,0	99	56	89,0	7,5	94	89,0	16,1	88	10,9	1,3	97	
décembre	915	55	338,2	5,5	98	1140,6	30,2	97	-	3,0	-	-	-	19,4	-	-	23,0	-	-	1,2	-	
moyenne	1168	70	195	4	98	675	24	96	316	3	98	22	76	8	87	76	22	60	7	1,11	78	
mini	915	55	57	2	89	413	15	93	166	3	96	12	62	2	65	62	12	23	2	0,29	50	
maxi	2037	123	416	9	99	1302	44	98	792	6	99	56	89	25	98	89	39	89	30	3,7	97	
norme				20	95		80			25	90		15			15	80			2	90	

B.5. La production des boues et leur devenir

Les boues sont stockées dans deux silos de 300 m3 et 60 m3 où elles se concentrent à environ 3 % de matière sèche.

La station est également dotée d'un atelier de déshydratation par filtre à bandes de 2 mètres de largeur utilisé pour stocker une plus grande quantité de boues en hiver en les amenant à 12 % de siccité.

Année	Charge traitée Kg DBO5/j	Production de boues calculée en TMS/an	Boues produites en TMS/an
2012	484	141	56,4
2013	348	102	74,1
2014	Données non exploitables		
2015	258	75	62
2016	268	78	72

En 2016, 2 098 m3 de boues ont été épandues sur 65,41 hectares représentant 76 tonnes de matières sèches (siccité moyenne de 36,4 grammes par litre).

Les épandages ont été réalisés par l'entreprise E.T.A. Didier PERRET (Le Croisty).

Les épandages ont permis de fertiliser du maïs, des prairies, du ray-grass et du colza.

La quantité de matière sèche produite correspond à la quantité moyenne produite par 4 184 habitants (moyenne nationale : 50 g/MS/jr/EH) soit 17,8 % de la capacité organique de la station.

Du fait de la réduction des périodes d'épandage des boues autorisées, la mairie, en collaboration avec la société AMP de Chaulnes, porte un projet de compostage des boues de la station. Le procédé de compostage des boues consiste à additionner un mélange de paille, d'herbe et d'argile (1 à 2 %) aux boues. Un accord de principe a été donné par les services préfectoraux. Le bureau d'études retenu pour réaliser le diagnostic de la station d'épuration devra accompagner la mairie pour réaliser la déclaration de ce procédé auprès du préfet du Morbihan (déclaration d'une installation classée pour la protection de l'environnement). L'autorisation ou non du Préfet aura donc un impact sur le dimensionnement des ouvrages de stockage des boues.

C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2017

Reçu en préfecture le 29/09/2017

Annexe 10

ID : 056-215600578-20170929-2017_0047-DE

		Nombre de points	Points obtenus
X	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	
	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	
X	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs...)	10	10
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	
X	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	
X	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	
TOTAL		100	20

D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.

La mairie a recruté en 2016 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner à réaliser un diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues. La réalisation du diagnostic permettra d'aboutir à un programme d'investissement pluriannuel ainsi qu'à un engagement d'entretien annuel du réseau par hydrocurage. Celui-ci sera réalisé en 2017 et 2018 par le cabinet SCE.

3. LES INDICATEURS FINANCIERS.

A. Le prix de l'assainissement.

A.1. La tarification.

Le service assainissement est assujéti à la TVA. Le tarif comporte une part « abonnement » et un tarif par m3 consommé. Le conseil municipal fixe chaque année le montant applicable. Le tarif applicable à l'année 2015 a été fixé par la délibération n° 72/2016 du conseil municipal au cours de la séance du 16 décembre 2015. Cette redevance s'élève à 71,87 € par branchement et à 0,8896 € par m3 consommé de 0 à 30 m3 et à 1,8522 € par m3 consommé après 30 m3. Elle permet d'équilibrer le budget eaux usées de la collectivité qui finance les investissements nécessaires au développement du service.

Les agences de l'eau ont mis en place une redevance à la charge des abonnés du service d'assainissement pour financer la modernisation des réseaux d'assainissement collectif des communes. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est de 0,1550 euro du m³ dans le bassin Loire-Bretagne en 2015.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner les actions de préservation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

A.2. Évolution du tarif de l'assainissement

	Désignation	2012	2013	2014	2015	2016
Part de la collectivité HT						
Part fixe (par an)	Abonnement	39.93	39.93	39.93	71.87	71.87
Part proportionnelle						
✓ 0 à 30 m ³	le m ³	0.4942	0.4942	0.4942	1.8522	1.8522
✓ > 30 m ³	le m ³	1.0290	1.0290	1.0290	0.8896	0.8896

A.3. La facture d'un usager de 120 m³

La facture d'un usager de 120 m³ est la suivante :

ESTIMATION FACTURE D'EAU DE 120 m ³ - 2016		
	Prix unitaire	Prix total HT
DISTRIBUTION DE L'EAU		
Abonnement	73,00 €	73,00 €
Consommation 120 m ³	189,00 €	180,00 €
Agence de l'Eau - lutte contre la pollution	28,80 €	28,80 €
TVA à 5,5 %		13,92 €
Sous total EAU TTC		295,72 €
M3 AEP TTC		2,46 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Abonnement	71,87 €	71,87 €
30 m ³	0,8896 €	26,69 €
90 m ³	1,8522 €	166,70 €
Agence de l'Eau - redevance modernisation réseaux	0,1550 €	18,60 €
TVA à 5,5 %		14,59 €
Sous total ASSAINISSEMENT TTC		298,45 €
M3 ASSAINISSEMENT TTC		2,49 €
TOTAL TTC		594,16 €
M3 TTC		4,95 €

A.4. Évolution de la recette d'exploitation

	2014	2015	2016	Évolution 2015/2016
Recette collectivité	200 605.86	281 113.80	333 549.92	18.65 %

En 2014, le compte administratif du service en 2014 a constaté un excédent de 61 286.08 € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues). Ce résultat intègre un emprunt de 310 000 € pour 67 407.50 € d'investissement et un déficit antérieur d'investissement de 140 467.35 €. Ainsi, le budget d'assainissement 2014 aurait été déficitaire de 40 839.07 € s'il n'avait pas fait l'objet ni d'emprunt, ni d'investissement et ni de déficits antérieurs ($40\,839.07 = 61\,286.08 - 310\,000 + 67\,407.50 + 140\,467.35$).

Par conséquent, le conseil municipal a décidé d'élever le tarif d'assainissement pour 2015.

Le compte administratif du service en 2016 a constaté un excédent de 49 652.91 € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues). Ce résultat intègre 73 419.00 € d'investissements.

B. Les autres recettes d'exploitation du service.

La participation pour l'assainissement collectif a été instaurée par délibération n° 74/2014 du conseil municipal du 28 août 2014 et s'élevait en 2015 à 796 €. Elle a été fixée à 800 € pour 2016 par délibération 71/2015 du 16 décembre 2015.

En 2016, le service a perçu une participation pour l'assainissement collectif.

Lorsque les branchements au réseau d'assainissement collectif sont déclarés non conforme, une contre visite est organisée pour constater la mise en conformité du branchement. Cette contre visite est facturée au propriétaire du branchement 170 €. En 2016, aucune contre visite n'a été facturée.

C. La dette du service public d'assainissement collectif.

- **État de la dette en capital au 31/12/16 : 1 071 206.16 €**

- **Annuité 2016**

Remboursement en capital :	110 501.32 €
Remboursement en intérêts :	39 036.46 €
Total :	159 155.53 €

- **La capacité d'emprunt**

Le pourcentage des annuités d'emprunts 2016 par rapport aux recettes de fonctionnement réelles de l'exercice est de 47 %.

D. Les amortissements réalisés au cours de l'année.

Au cours de l'année 2016, le patrimoine du service a nécessité des amortissements annuels d'un montant total de 99 178.66 euros.

E. Les dépenses de travaux réalisées en 2016.

En 2016, le service a réalisé les investissements suivants pour un total de 73 419.00 € TTC :

- Remise en état de deux pompes : 3 102.01 € TTC ;
- Achat d'une pompe submersible : 5 990.39 € TTC ;
- Inspections caméra : 4 834.82 € TTC ;
- Mise à niveau de 16 tampons et fourniture de 5 tampons : 4 100.00 € TTC ;
- Rétrocession du réseau du parc Kernot Vihan : 55 352.78 € TTC ;

CONCLUSION

La mairie a recruté en 2016 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner à réaliser un diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues. La réalisation du diagnostic en 2017 et 2018 permettra d'aboutir à un programme d'investissement pluriannuel. La station d'épuration étant plutôt en fin de vie, des investissements importants seront à prévoir suite à la réalisation du diagnostic. Selon l'importance des aides financières, le conseil municipal pourra éventuellement être amené à revaloriser le tarif d'assainissement collectif.

LEXIQUE

Bassin d'aération : bassin dans lequel de l'air est injecté de manière à accélérer le développement des bactéries pour accélérer la dégradation de la pollution organique de l'eau.

Bassin d'anoxie : bassin permettant la dégradation des nitrates. L'anoxie est une diminution de l'oxygène qui pousse les bactéries à décomposer les molécules de nitrates pour récupérer l'oxygène nécessaire à leur respiration, transformant ceux-ci en diazote.

Clarificateur : ouvrage séparant l'eau épurée des boues d'assainissement.

DBO5 : la DBO5, demande biochimique en oxygène en 5 jours, exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour la destruction par les micro-organismes des substances organiques présentes dans l'eau sur une période de 5 jours.

DCO : la demande chimique en oxygène correspond à la quantité d'oxygène qui a été consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un échantillon d'eau.

Dégazeur : appareil qui permet d'enlever les gaz des eaux.

Dégrilleur : appareil qui permet de séparer et d'évacuer les matières volumineuses chassées par l'effluent.

Dégraisseur : ouvrage qui enlève les graisses et les huiles des eaux usées.

Dessableur : ouvrage qui enlève le sable des eaux usées.

ECPP : les eaux claires parasites permanentes sont les eaux parasites présentes dans le réseau collectif par temps sec. Un volume important d'ECPP peut mettre la station d'épuration en surcharge hydraulique et porter atteinte à son bon fonctionnement.

Effluent : désigne les eaux usées domestiques urbaines.

EH (Équivalent Habitant) : unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne, c'est-à-dire contenue dans 150 litres d'eau usée.

1 E.H. = 60 g de DBO5/jour (21,9 kg de DBO5/an) ; 135 g de DCO, 9,9 g d'azote ; 3,5 g de phosphore.

Hydrocurage : technique de nettoyage du réseau utilisant l'eau sous haute pression.

MES ou Matières en Suspension : ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées et pouvant être retenues par filtration ou centrifugation.

m.l. : mètre linéaire

NTK : Azote Kjeldahl c'est-à-dire la quantité d'azote organique et ammoniacal.

Plan d'épandage : document réglementaire reprenant le périmètre d'épandage avec l'ensemble des parcelles pour lesquelles un épandage des boues en agriculture est possible, ainsi que les prescriptions concernant les épandages, le stockage et le transport.

Pt : Phosphore total

Rendement épuratoire : rapport entre la pollution mesurée en sortie et en entrée de station. Il est exprimé en pourcentage.